



Malfaçons au niveau réalisation de travaux par un professionnel

Par **danielitobi**, le **09/08/2009** à **19:39**

Bonjour,
QUELS SONT MES RECOURS CONCERNANT LA MAUVAISES REALISATION DE TRAVAUX EFFECTUES AU NIVEAU DE L'ENTREE ET DU CONTOURS DE MON PAVILLON ,EN EFFET APRES PLUSIEUR EXPLICATIONS DU PROFESSIONNEL JE ME SUIS LAISSE CONVAINCRE PAR LA VERACITE DE SES DIRES CEPEDANT UNE FOIS LE TRAVAIL TERMINE QUEL FUT MA SURPRISE DE CONSTATER QUE LE TRAVAIL NE FUT PAS REALISE SELON LA PROCEDURE ATTENDU DE L ENTREPRISE.
VOICI LES DIRECTIVES ET LA PROCEDURE QUI M A ETE APPORTEE PAR LE PROFESSIONNEL:
-TRAITEMENT DU SOL POUR EMPECHER A L HERBE DE REPOUSSER
-NIVELAGE AU NIVEAU DU SOL
-APPLICATION DE CALCAIRE COMPACTE
-APPLICATION DE GRAVILLONS
A LA SUITE D UN TEL TRAVAIL L HERBE NE DEVRAIT NORMALEMENT PAS REPOUSSE SELON LES DIRES DU PROFESSIONNEL CEPENDANT DEUX MOIS APRES CE TRAVAIL QUELLE FUT MA SURPRISE DE CONSTATER QUE L HERBE AVAIT REPOUSSE.
JE VOUS ECRIS POUR CONNAITRE MES RECOURS CAR APRES UN COUP DE TELEPHONE PASSE A CE PROFESSIONNEL J AI EU UN REFUS CATEGORIQUE POUR LA REPRISE ET L AMELIORATION DU TRAVAIL DEJA FAIT